

## Retraite : les gagnants et les perdants de la revalorisation des pensions

La revalorisation de 4 % des retraites, votée cet été est effective depuis le 9 septembre. Elle porte uniquement sur les retraites de base et pas les complémentaires. Qui est concerné ? Quels sont les principaux bénéficiaires ?



La hausse de 4 % des retraites de base s'ajoute à celle survenue en janvier dernier (+1,1 %). (iStock)

Les retraités attendaient ce coup de pouce avec impatience. La revalorisation de 4 % des retraites, votée en août dans le cadre des mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat, est désormais effective. Cette mesure vise à compenser la flambée des prix due à l'inflation en 2022. Elle s'ajoute à la hausse de 1,1 % intervenue en janvier dernier.

Les retraités ont ainsi touché le 9 septembre leur pension de base revalorisée de 4 % pour le mois d'août. A cela s'est aussi ajouté le bonus de 4 % qui n'avait pas pu être versé pour juillet.

Cette revalorisation anticipée, sans attendre celle du 1<sup>er</sup> janvier prochain, devait initialement s'appliquer en août. Mais [en raison d'un calendrier parlementaire trop serré, elle avait été décalée à septembre](#).

### La pension de base, seule concernée

La revalorisation porte uniquement sur les pensions des régimes de base. Sont ainsi concernées, les pensions des salariés du privé et du secteur public, des commerçants et des artisans, des professions libérales, des fonctionnaires, et des régimes spéciaux.

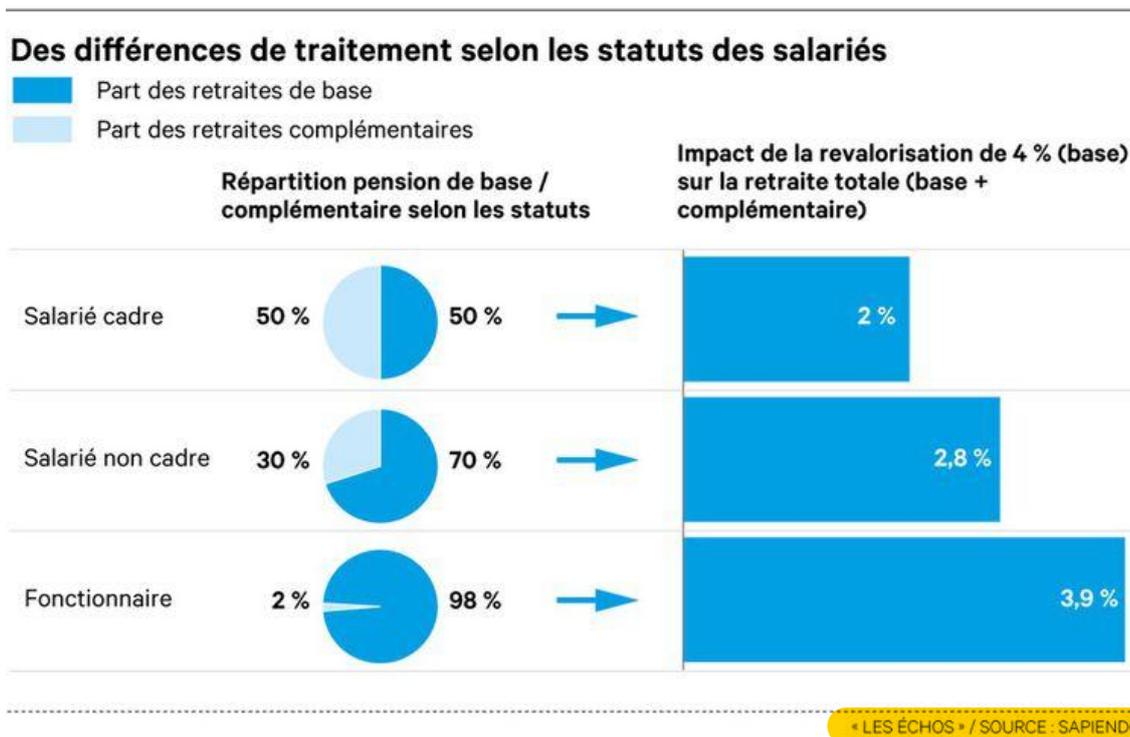
Lire aussi :

[Tout savoir pour bien préparer sa retraite](#)



[Retraite : les meilleures stratégies pour augmenter sa pension](#)

Mais le geste du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat ne va pas profiter à tous les retraités de la même manière, souligne le cabinet de conseil [Sapiendo](#). Cela tient à la nature même de la pension, celle-ci étant composée d'une retraite de base et d'une retraite complémentaire. Or, la retraite de base n'a pas le même poids dans la pension totale, selon que l'on est cadre, non-cadre ou fonctionnaire.



La pension de base ne représente généralement que la moitié de la retraite chez les cadres, contre 70 % pour les non-cadres, tandis qu'elle correspond à la quasi-totalité (98 %) pour les fonctionnaires, souligne [Sapiendo](#).

« Dans la mesure où la revalorisation de 4 % s'applique uniquement sur la pension de base, et non sur la retraite complémentaire, le gain sur le pouvoir d'achat sera plus au moins proche des 4 %, selon l'importance de la part de la retraite de base dans la pension totale du retraité. Et sur ce point, tous les régimes ne sont pas égaux », remarque Valérie Batigne, fondatrice et présidente de [Sapiendo](#).

Selon les exemples de calculs du cabinet, après prise en compte de la revalorisation du 9 septembre, la retraite totale d'un cadre sera plutôt augmentée de l'ordre de 2 %, contre 2,8 % pour un salarié non-cadre, et 3,9 % pour un fonctionnaire. Cette photographie n'intègre donc pas la revalorisation annuelle des retraites complémentaires attendues dans les prochaines semaines.

## Vers un rattrapage des complémentaires ?

L'Agirc-Arrco, le plus important régime complémentaire auquel cotisent les salariés du privé, a fait savoir qu'il n'anticiperait

pas la revalorisation avant la date habituelle du 1<sup>er</sup> novembre. Les partenaires sociaux réunis au sein du régime paritaire indiqueront ainsi en octobre quelle sera l'ampleur du rattrapage.

« L'Agirc-Arrco est soumis à certains critères financiers, et aussi à des obligations de mise en réserve financières suffisantes. Il est difficile d'anticiper qu'elle sera sa position », indique Valérie Batigne.

Le 7 octobre 2021, l'Agirc-Arrco avait annoncé que les pensions des anciens salariés du secteur privé ne seraient [valorisées que de 1 % au 1er novembre, soit 0,5 point sous le niveau de l'inflation](#) (1,5 %). Cette décision de sous-indexation temporaire des pensions avait été justifiée par la situation dégradée des comptes du régime paritaire. Reste à savoir jusqu'où les partenaires sociaux seront prêts à aller cette année dans un contexte d'inflation galopante, proche de 6 % en août dans l'Hexagone. La hausse sera sans doute une fois de plus en trompe-l'oeil.